

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 60142 Numéro SIREN : 350 275 095 Nom ou dénomination : LE TEMPLE AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2019 sous le numéro de dépôt 8967

STÉPHANE DUVAIL
ET ASSOCIÉS
AUDIT

Déposé au Greffe
le 27 MAI 2019
sous le N° 8967
RCS N° 89860142

Stéphane DUVAIL
Mathieu BATARD
*Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes*

COPIE SIGNÉE

GREFFE

S.A.S. LE TEMPLE AUTOMOBILES
Z.A. des Quatre Nations
7, rue Henri Farman
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 OCTOBRE 2018**

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 OCTOBRE 2018	1
BILAN	5
	Verso
COMPTE DE RÉSULTAT	7
ANNEXE	9

STÉPHANE DUVAIL

ET ASSOCIÉS
AUDIT

Stéphane DUVAIL
Mathieu BATARD
*Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes*

**Aux Associés
de la S.A.S. LE TEMPLE AUTOMOBILES**
Z.A. des Quatre Nations
7, rue Henri Farman
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Messieurs,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S. LE TEMPLE AUTOMOBILES** relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **LE TEMPLE AUTOMOBILES** à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes : Les soldes fournisseurs et clients indiqués dans le tableau des délais de paiement correspondent à la totalité des soldes présents en comptabilité au 31 octobre 2018, et non uniquement à la répartition des soldes échus au 31 octobre 2018 par tranche de jours de retard.

5 RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

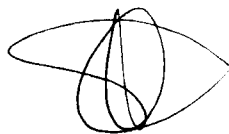
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 5 avril 2019



Cabinet Stéphane DUVAIL & Associés AUDIT
Représenté par Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes

Le présent rapport comporte, annexe comprise, 29 pages

BILAN ACTIF

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

ACTIF	Valeurs au 31/10/18			Valeurs au 31/10/17
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	54 304	50 965	3 338	6 848
Fonds commercial (1)	55 644		55 644	55 644
Autres immobilisations incorporelles	138 000	102 460	35 540	44 740
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	194 258	186 402	7 857	9 526
Constructions	422 441	396 734	25 707	32 222
Installations tech., matériel et outillages industriels	194 371	168 726	25 646	25 389
Autres immobilisations corporelles	267 222	239 064	28 158	36 269
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 326 240	1 144 351	181 889	210 637
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	994		994	2 978
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 854 959	87 315	4 767 644	5 437 769
Avances et acomptes versés sur commandes	1 944		1 944	15 100
Créances				
Clients (3)	468 310		468 310	515 654
Clients douteux, litigieux (3)	1 565	1 307	259	259
Clients Factures à établir (3)	126 904		126 904	85 520
Personnel et comptes rattachés (3)	400		400	
Créances fiscales et sociales (3)	57 353		57 353	45 314
Groupe et associés (3)	68 802		68 802	13 425
Débiteurs divers (3)	60 887		60 887	97 724
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	158 253		158 253	50 288
Charges constatées d'avance (3)	5 935		5 935	6 010
TOTAL (II)	5 806 306	88 621	5 717 685	6 270 041
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	7 132 546	1 232 973	5 899 573	6 480 678

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

**Audit
Commissaire
aux comptes**

PASSIF	Valeurs au 31/10/18	Valeurs au 31/10/17
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 450 000)	450 000	450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	265 548	265 548
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	45 000	45 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	6 246	6 246
Autres réserves	2 056 002	1 821 698
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	345 580	314 304
SITUATION NETTE	3 168 375	2 902 796
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 168 375	2 902 796
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	588 005	150 646
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés		419 247
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	60 678	28 596
Fournisseurs	1 507 162	2 590 481
Fournisseurs, factures non parvenues	85 257	77 588
Dettes fiscales et sociales	452 153	264 413
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 800	
Autres dettes	36 144	46 911
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	2 731 198	3 577 883
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 899 573	6 480 678
(1) Dont à plus d'un an	227 926	28 596
(1) Dont à moins d'un an	2 503 272	3 549 287
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	228 673	148 964
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

	Du 01/11/17 Au 31/10/18	Du 01/11/16 Au 31/10/17	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	27 053 271	25 121 617	1 931 654	7,69
<i>dont à l'exportation :</i> 81 425				
Production vendue (biens et services)	655 756	639 891	15 866	2,48
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	27 709 028	25 761 508	1 947 520	7,56
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation		422	-422	-100,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	99 981	83 153	16 828	20,24
Autres produits	345 114	263 092	82 022	31,18
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	28 154 122	26 108 174	2 045 948	7,84
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	23 663 126	24 476 618	-813 492	-3,32
Variation de stocks	682 292	-1 729 188	2 411 480	139,46
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks	1 984	-197	2 181	
Autres achats et charges externes	1 555 595	1 326 898	228 697	17,24
Impôts, taxes et versements assimilés	62 328	57 299	5 030	8,78
Salaires et traitements	762 341	692 450	69 891	10,09
Charges sociales	314 995	288 776	26 220	9,08
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	69 770	67 949	1 821	2,68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	87 315	99 482	-12 167	-12,23
Dotations aux provisions				
Autres charges	393 491	300 363	93 128	31,01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 593 237	25 580 449	2 012 788	7,87
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	560 885	527 725	33 160	6,28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

	Du 01/11/17 Au 31/10/18	Du 01/11/16 Au 31/10/17	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	584	296	288	97,48
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	584	296	288	97,48
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	27 742	31 409	-3 667	-11,68
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	27 742	31 409	-3 667	-11,68
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-27 158	-31 114	3 956	12,71
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	533 728	496 612	37 116	7,47
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	14 316	3 208	11 108	346,30
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	14 316	3 208	11 108	346,30
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	150	125	25	20,00
Sur opérations en capital	12 908	4 952	7 956	160,67
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	13 058	5 077	7 981	157,21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 258	-1 869	3 127	167,33
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	189 406	180 439	8 967	4,97
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	28 169 022	26 111 678	2 057 344	7,88
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 823 442	25 797 374	2 026 068	7,85
Bénéfice ou Perte	345 580	314 304	31 276	9,95
 (3) Dont produits concernant les entités liées	 584	 296		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ÉTAT DES STOCKS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	O		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES	O		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRE			NA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2018 dont le total est de 5 899 573,16 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 345 579,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/02/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/10/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

**Audit
Commissaire
aux comptes****Valeur résiduelle :**

La base amortissable est éventuellement réduite de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci se trouve être significative et déterminée à l'origine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	2.5 à 5 ans
- Matériel de location	4 ans
- Matériel de bureau et inf.	4 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

Stocks

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût de revient réel des véhicules en stock. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif, prix auquel s'ajoutent le cas échéant le montant des frais de révisions ou de réparations engagés sur les véhicules.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

*Audit
Commissaire
aux comptes***FONDS COMMERCIAL**

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL
Fonds commercial	55 644			55 644
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	55 644			55 644

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	231 012		16 935	
CORPORELLES	Terrains		194 258			
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui		34 615		
		Instal.géné., agencts & aménagts const.		387 826		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			181 963		12 409
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		194 497		23 532
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & info., mobilier		68 432		1 054
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
		TOTAL III	1 061 591		36 994	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 292 603		53 930	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				247 947	
CORPORELLES	Terrains					194 258	
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui				34 615	
	Inst.tech., mat.	Ins. gal. agen. amé. cons				387 826	
		outillage indus.				194 371	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.		20 293		197 736	
		Matériel de transport					
		Mat.bureau, info., mob.				69 486	
		Emballages récup. div.					
		Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes						
		TOTAL III			20 293	1 078 293	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
		TOTAL IV					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					20 293	1 326 240	

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		123 781	29 645		153 426
Terrains		184 733	1 669		186 402
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	26 068	2 308		28 375
	Inst. générales agen. aménag. cons.	364 151	4 208		368 359
Inst. techniques matériel et outil. industriels		156 574	12 152		168 726
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	159 250	18 851	7 385	170 715
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	67 410	939		68 349
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		958 186	40 125	7 385	990 926
TOTAL GENERAL		1 081 966	69 770	7 385	1 144 351

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

Détermination de la valeur actuelle

Le calcul de la dépréciation, qui affecte certains véhicules, est réalisée à partir des valeurs de cession connues à la date de l'arrêté des comptes ou appréhendées sur la base des valeurs de marché.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	99 482	87 315	99 482	87 315
Créances	1 307			1 307
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	100 788	87 315	99 482	88 621

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours	99 482	87 315	99 482	87 315
	Sur comptes clients	1 307			1 307
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		100 788	87 315	99 482	88 621
TOTAL GENERAL (I + II + III)		100 788	87 315	99 482	88 621
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	87 315	99 482	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

*Audit
Commissaire
aux comptes***TABLEAU DES STOCKS**

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	5 537 250	4 854 959	5 537 250	4 854 959
Matières premières				
Autres approvisionnements	2 978	994	2 978	994
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	5 540 228	4 855 953	5 540 228	4 855 953

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 565	1 565	
	Autres créances clients	595 214	595 214	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	723	723	
	Impôts sur les bénéfices	8 990	8 990	
	Etat & autres	24 646	24 646	
	coll. publiques	22 994	22 994	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	68 802	68 802	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	62 831	62 831	
	Charges constatées d'avance	5 935	5 935	
TOTAUX		792 100	792 100	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances		
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 677	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes	161 677	
Produits		
Autres produits financiers	584	
Autres		
Usufruit SCI LES IV NATIONS	138 000	
Prestations SB2A	135 625	
Loyer SCI LES IV NATIONS	101 653	
Dettes SB2A	14 400	

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

**Audit
Commissaire
aux comptes**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	5 935
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	5 935

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	126 904
Autres créances	83 665
Disponibilités	
TOTAL	210 569

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	30 000,00	15,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	30 000,00	15,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		
Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		314 304
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		314 304
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	234 304
Dividendes		80 000
Autres répartitions		
Report à nouveau		
TOTAL DES AFFECTATIONS		314 304

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	450 000			450 000
Primes liées au capital social	265 548			265 548
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	45 000			45 000
Réserves indisponibles	6 246			6 246
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 821 698	234 304		2 056 002
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	314 304	345 580	314 304	345 580
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	2 902 796	579 884	314 304	3 168 375

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	588 005	360 079	227 926	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		1 592 419	1 592 419		
Personnel & comptes rattachés		100 575	100 575		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		83 317	83 317		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	236 058	236 058		
	Obligations cautionnées				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés	Autres impôts, taxes & assimilés	32 203	32 203		
		1 800	1 800		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		96 821	96 821		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 731 198	2 503 272	227 926	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	390 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 366			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

**Audit
Commissaire
aux comptes****CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 698
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 257
Dettes fiscales et sociales	111 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	35 076
TOTAL DES CHARGES À PAYER	233 977

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/10/2018, le CICE s'élève à 24 976 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Une indemnité de fin de carrière est due à chaque salarié faisant partie de l'effectif au moment où il fait valoir ses droits à la retraite.

Cette indemnité, ainsi que les charges patronales s'y rapportant, sont conventionnellement prises en charge par un organisme professionnel collecteur d'une cotisation versée par la société.

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant versé au cours de l'exercice au commissaire aux comptes est de 4 490 € HT.

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

Audit
Commissaire
aux comptes

LES EFFECTIFS

L'effectif au 31 octobre 2018 se décompose de la manière suivante :

- 1 cadres;
- 1 agent de maîtrise;
- 10 employés;
- 8 ouvriers;
- 2 apprentie.

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018


 Audit
Commissaire
aux comptes
VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	560 885	538 818	175 606	385 279
RÉSULTAT FINANCIER	-27 158	45 679	15 226	-42 384
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 258	1 408	469	789
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS				

LE TEMPLE AUTOMOBILES

Société par actions simplifiée
Au capital de 450 000 euros
Siège social : 7 rue Henri Farman - ZA des Quatre Nations
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
350 275 095 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AVRIL 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 345 579.75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	345 579.75 euros
A titre de dividendes aux titulaires des actions de préférence	80 000,00 euros
A titre de dividendes aux actions ordinaires	200 000,00 euros
Le solde en totalité au compte « autres réserves »	65 579.75 euros

Et ce, conformément aux dispositions de l'article 18-2 des statuts :

« 18-2 Actions de préférence de catégorie B »

Sans préjudice de ce qui précède, il est prévu des actions de préférence dont les caractéristiques et le régime juridique sont décrits ci-après.

Sont des actions de préférence de catégorie "B", les 6 000 actions appartenant à la société SB2A, converties aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2015 pour une durée déterminée à compter du 30 juin 2015, date de leur conversion au profit de la société SB2A jusqu'au remboursement de l'emprunt nécessaire au financement de l'acquisition desdites actions.

Ces actions de préférence de catégorie "B" bénéficient des prérogatives et droits suivants :

- un droit à un dividende prioritaire d'un montant total annuel forfaitaire, plafonné et cumulatif, pour l'ensemble des 6 000 actions de préférence de la même catégorie, correspondant à une part égale à QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €) distribuable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle décidant de l'affectation du résultat. »



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 80 000,00 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social courant avril 2019.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

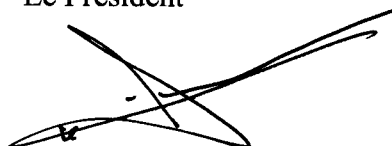
Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	dividende	réfaction	dividende éligible
31/10/2017	80 000,00 €	néant	néant
31/10/2016	280 000,00 €	40 %	200 000,00 €
31/10/2015	280 000,00 €	40 %	200 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président





Cabinet Bourdel & Associés
Successeur de Michel SORIN
Expertise comptable
Conseils



Greffe du Tribunal de Commerce
2 bis quai François Mitterrand
B.P. 86209
44262 NANTES CEDEX 2

Carquefou, le 23 Mai 2019

N/REF : JUR/19-212

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au Greffe, un dossier concernant la société LE TEMPLE AUTOMOBILES portant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018, à savoir :

- Extrait du PV des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 avril 2019 : affectation de résultat et vote de la résolution,
- Rapport général du Commissaire aux comptes.

Vous trouverez également un chèque de 45,73 € correspondant au montant des frais de ce dépôt.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Grégory BOURDEL
Expert Comptable